

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 6 février 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc (absence justifiée)**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

12-02-17 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière tenue le 6 février 2012 soit accepté en y ajoutant les points suivants:

- ✓ Motion – Félicitations à monsieur Karl LeBlanc;
- ✓ Jacques Dugas (rue Caissy) – Résolution pour le MDDEP;
- ✓ CRÉGÎM – Entente de partenariat portant sur le développement des arts et des lettres.

12-02-18 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la réunion tenue le 9 janvier 2012 soit adopté, tel que proposé.

12-02-19 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2012

Ce point est porté à l'étude.

12-02-20 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 24 JANVIER 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 24 janvier 2012 après la lecture du rapport par monsieur Donald Falardeau.

12-02-21 AVIS DE MOTION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET SES AMENDEMENTS

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 230-90 de l'ancienne Ville de Carleton sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et ses amendements.

12-02-22 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2012-211 (USAGE MICROBRASSERIE)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet de règlement 2012-211 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « microbrasserie » dans les zones 243-M et 233-Hb soit adopté, tel que présenté.

12-02-23 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2012-212 (USAGE MULTIFAMILIAL)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet de règlement 2012-212 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « multifamilial » dans la zone 226-X soit adopté, tel que présenté.

12-02-24 FINANCEMENTS MUNICIPAL (2)

12-02-24.1 FINANCEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 1 083 400 \$:

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-144	383 363
2010-171	94 758
2011-193	283 622
2011-196	110 517
2011-198	211 140

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU' un emprunt par billet au montant de 1 083 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2008-144, 2010-171, 2011-193, 2011-196 et 2011-198 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Denis Henry, et par la trésorière, madame Michelyne Leblanc.

QUE les billets soient datés du 14 février 2012.

QUE ces intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	67 800 \$
2014.	69 500 \$
2015.	72 000 \$
2016.	74 300 \$
2017.	76 400 \$ (à payer en 2017)
2017.	723 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Carleton-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, (à compter du 14 février 2012) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2008-144, 2011-193, 2011-196 et 2011-198, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

12-02-24.2

FINANCEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 14 février 2012 au montant de 1 083 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2008-144, 2010-171, 2011-193, 2011-196 et 2011-198, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

67 800 \$	2,88%	14 février 2013
69 500 \$	2,88%	14 février 2014
72 000 \$	2,88%	14 février 2015
74 300 \$	2,88%	14 février 2016
799 800 \$	2,88%	14 février 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Denis Henry, et par la trésorière, madame Michelyne Leblanc.

12-02-25

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

D'autoriser monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, à signer les chèques et tout autre effet bancaire pour la Ville de Carleton-sur-Mer.

12-02-26 HORAIRE DES FÊTES 2012

CONSIDÉRANT l'article 11.12 *Congés fériés* de la convention collective des employés (es) de la Ville de Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE l'hôtel de ville sera fermée à partir du **samedi 22 décembre 2012 jusqu'au 2 janvier 2013 inclusivement**. L'hôtel de ville ouvrira ses portes le jeudi 3 janvier 2013 à 8 h.

Il est par ailleurs entendu que la fermeture de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services de la ville, tels les travaux publics et les loisirs.

12-02-27 PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue à monsieur Karl LeBlanc, directeur des travaux publics, ou monsieur Bernard Dugas, contremaître des travaux publics, l'autorisation de signer tous documents relatifs aux permis d'intervention.

12-02-28 POLITIQUE FAMILIALE – VOLET AÎNÉS (PROGRAMME MADA)

12-02-28.1 POLITIQUE FAMILIALE – PROGRAMME MADA (Municipalité Amis des Aînés)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'est dotée d'une politique familiale en décembre 2011, sans adhérer au programme MADA, faute de financement disponible;

CONSIDÉRANT QUE le programme MADA vient d'être renouvelé et qu'il est possible de déposer une demande d'ici le 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer compte un peu plus de 1 400 personnes âgées de 55 ans et plus et que le programme MADA vise à bien cerner les attentes et les besoins des aînés qui font partie intégrante de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un MADA permet aux municipalités d'obtenir du financement public pour l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécialisés pour les aînés;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE madame France Leblanc, conseillère municipale, soit identifiée comme la personne élue responsable des questions familiales et des aînées;

QUE le conseil municipal autorise la demande de financement auprès du ministère des Aînés et de la Famille;

QUE monsieur Pascal Alain, directeur loisir-culture-tourisme soit nommé comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande et que monsieur Denis Henry, maire, soit mandaté pour signer le protocole d'entente entre le Ministère et la Ville de Carleton-sur-Mer.

12-02-28.2 POLITIQUE FAMILIALE – CRÉATION D'UNE RÉSERVE AU MONTANT DE 6 000 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer créera une réserve au montant de 6 000 \$ à partir du surplus de l'année 2011 pour utilisation en 2012.

12-02-29

ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE (2012 – 2022)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal présente et adopte le *Plan stratégique 2012 – 2022* de la Ville de Carleton-sur-Mer après sa présentation.

QU' un lien du « Plan stratégique 2012 – 2022 » soit inséré sur le site Internet de la Ville de Carleton-sur-Mer à l'adresse suivante : carletonsurmer.com et qu'un avis concernant ce lien soit mentionné dans le journal municipal « Du coin de l'œil ».

12-02-30

RÉSEAU DES PÔLES D'INNOVATION DE L'EST DU QUÉBEC – INSCRIPTIONS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire adhérer au *Réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec* pour l'année 2012, au montant de 500 \$, représentant les frais annuels comme membre de catégorie D pour « Villes hôtes d'un CCT ou d'une antenne collégiale ».

QUE monsieur Denis Henry, maire, soit désigné à titre de responsable de projet comme interlocuteur du « bureau » du réseau des pôles pour les suivis entre les rencontres des maires.

12-02-31

CENTRE LÉOPOLD-LECLERC – POLITIQUE DE TARIFICATION – ŒUVRES CHARITABLES

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-210 concernant l'imposition d'une tarification pour les services de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal supporte les efforts et le dynamisme du milieu qui visent à encourager les organismes à but non-lucratif et leurs activités de financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite uniformiser et alléger le processus de réponse aux différentes demandes de gratuité, et ainsi permettre l'application de cette politique par l'administration municipale;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE la tarification du Centre Léopold-Leclerc soit de 50 % du taux indiqué dans le règlement 2011-210 pour des tournois organisés dans le but de verser tous les profits à des organismes à but non-lucratifs et de bienfaisances communautaires et sociales ayant des impacts positifs sur le territoire de Carleton-sur-Mer, avec les conditions suivantes :

- L'organisateur devra fournir une copie de l'entente avec l'(es) organisme(s) à qui seront versés les profits avant de réserver les installations; et
- L'organisateur devra fournir une copie du bilan financier de l'évènement avec les pièces justificatives sur demande à la ville pour bénéficier de cette réduction sur la tarification par la ville; et
- L'organisateur devra fournir une copie sous forme de lettre ou l'(es) organisme(s) qui a reçu le don, confirme avoir reçu le don apparaissant au bilan.

12-02-32

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L'ENVOL – MÉRITAS 2011-2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribuera à la soirée « Méritas 2011-2012 » du Centre de formation professionnel l'Envol pour un montant de 250 \$.

QU' un représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer soit nommé afin d'assister à la remise de cette contribution financière.

12-02-33

TOURISME BAIE-DES-CHALEURS – PLAN D'ACTION 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribuera financièrement au montant de 5 000 \$ pour la réalisation du plan d'action 2012 à Tourisme Baie-des-Chaleurs. Ce montant sera puisé à même le budget 2012.

QU' un montant de 2 000 \$ (partenaire panneaux Montréal) sera versé via le pacte rural conjointement avec la MRC d'Avignon.

12-02-34 CLUB LIONS – GRATUITÉ DE LA SALLE CHARLES-DUGAS (PARADE DU PÈRE NOËL)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer offre gratuitement la salle Charles-Dugas, le 18 décembre 2011, à l'organisme Club Lions de Carleton-sur-Mer pour la parade du Père Noël.

12-02-35 RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE À CARLETON-SUR-MER – DEUXIÈME ÉDITION - ÉTÉ 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande de *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, deuxième édition, qui aura lieu à Carleton-sur-Mer du 6 juillet au 10 septembre 2012 pour les services suivants :

- Un lieu ou des lieux d'exposition en fonction du thème et du choix des photos;
- Les matériaux pour l'accrochage des expositions;
- Un espace pour la tenue d'ateliers, de conférences;
- Du personnel responsable à la culture, personnel à l'accueil pour les expositions et l'installation du matériel d'accrochage;
- Contribution financière pour un montant de 1 500 \$.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'impliquera pour les années 2012, 2013 et 2014 des *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*. Toutefois, la Ville de Carleton-sur-Mer se réserve le droit de se retirer de l'évènement, si elle le juge à propos, par un avis avant le 30 novembre de chaque année.

12-02-36 MOTION – FÉLICITATIONS À MONSIEUR KARL LEBLANC

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adresse des félicitations à monsieur Karl Leblanc, directeur des travaux publics, pour avoir assuré le poste par intérim à la direction générale depuis le 29 juillet 2011.

12-02-37 JACQUES DUGAS (RUE CAISSY) – RÉOLUTION/MDDEP

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

De confirmer au MDDEP que la Ville de Carleton-sur-Mer ne voit pas d'objection à ce que le MDDEP accorde un droit en faveur du propriétaire des lots 3 887 459 et 4 377 987, du cadastre du Québec, afin de permettre au MDDEP de régulariser la partie du domaine hydrique qui supporte l'enrochement et, le cas échéant, l'enrochement qui pourrait être érigé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit de la Baie des Chaleurs en front du lot 3 887 599 (route Caissy).

12-02-38

CRÉGÎM – ADDENDA À L’ENTENTE DE PARTENARIAT PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DES LETTRES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2011-2014)

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CJGÎM), le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG) et Arrimage ont convenu du renouvellement de l’entente en arts et lettres pour 2011-2014;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ est prêt à réaliser l’appariement de nouvelles sommes à raison de 5 000 \$ maximum par MRC pour bonifier l’enveloppe du volet 2 dédié aux organismes artistiques;

CONSIDÉRANT QUE les sommes avancées par les nouveaux partenaires ainsi que l’appariement en provenance du CALQ seront impérativement investies dans des organismes artistiques présents sur le territoire d’action dudit partenaire (somme plancher d’intervention);

CONSIDÉRANT QUE les engagements financiers des différents partenaires de l’entente sont d’une durée de trois ans;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la ville de Carleton participe à la mise en oeuvre de l’ADDENDA à l’entente de partenariat portant sur le développement des arts et des lettres de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2011-2014).

QUE la ville de Carleton accorde un soutien financier de 15 000 \$ sur trois ans, à raison de 5 000 \$ par année, pour les exercices financiers 2011 – 2012, 2012 – 2013 et 2013 – 2014.

QUE le versement de la somme soit fait directement à la CRÉGÎM, et ce, sur une base annuelle.

12-02-39

PAROLE À L’ASSEMBLÉE

Vingt-trois personnes ont assisté à la réunion régulière et quatre demandes ont été formulées :

- ✓ M. Dany Bouchard demande un suivi concernant la nouvelle politique de tarification au Centre Léopold-Leclerc;
- ✓ M. Jean-Guy Leblanc demande une copie du plan stratégique déposé au conseil;
- ✓ M. Renaud Gauvreau veut savoir si d’autres caméras du type Promotek vont être installées pour d’autres sablières;
- ✓ Mme Reine Degarie félicite les organisateurs du Festi-Lions aux Arpents Verts.

12-02-40

LA LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 20 h 43, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.

M. Denis Henry
Maire

M. Danick Boulay
Directeur général et greffier